

Publicité pour les sites internet : la décision du CSA sera mise en ?uvre le 1er septembre

La décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel d'autoriser l'accès des sites Internet à la publicité télévisée devrait entrer en vigueur le 1er septembre, selon les modalités définies lors de la concertation, aujourd'hui achevée, engagée entre le Conseil et les organisations professionnelles concernées par la question. « Nous avons très largement tenu compte des discussions, » a indiqué Hervé Bourges, « à la fois sur les modalités précises de l'accès à la publicité télévisée, qui sont extrêmement limitatives et contraignantes, et qui ne devraient donc pas permettre de détournement au profit des secteurs interdits, et sur leur calendrier de mise en ?uvre, qui ne doit pas déstabiliser les marchés publicitaires traditionnels et laisser à tous les opérateurs le temps de s'y préparer ».

Pour l'heure, le Conseil réserve la primeur de ses réflexions sur cette question au Gouvernement et aux acteurs directement concernés.